



Commandement de payer suite jugement de proximité

Par **eljie7**, le **11/05/2011 à 15:31**

Bonjour,
Je suis en conflit avec mon ancien propriétaire pour ma caution.
Je suis passée devant le juge de proximité (mon propriétaire était présent). Le jugement a été rendu le 5 avril en ma faveur.
Il me doit donc 330e + des intérêts.
=>Ma première question est de combien sont ces intérêts?
=>Ensuite je voulais savoir comment faire pour relancer mon propriétaire car je n'ai pas de nouvelle de lui (combien de temps a-t-il pour me rembourser?)
=> comment faire s'il fait trop traîner les choses : prendre un huissier? Les frais seraient alors à ma charge?
Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/05/2011 à 15:41**

Les intérêts, laissez tomber, c'est 0.38% depuis le 1er janvier 2011, soit 1.14 euro par AN, et donc, 9.5 centimes par mois.
Commencez par une LRAR de mise en demeure de payer avec copie du jugement